

Tél. : 05.62.40.87.87  
Fax : 05.62.39.49.22  
e mail : [mairie@mairie-saint-lary.fr](mailto:mairie@mairie-saint-lary.fr)

Direction Générale des Services  
[direction@mairie-saint-lary.fr](mailto:direction@mairie-saint-lary.fr)  
2015/MB/LR

### Note relative à l'enlèvement des déchets verts

**Madame, Monsieur,**

Il est apparu nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle organisation en matière de collecte et d'évacuation des déchets verts à la déchetterie :

En effet, si le fait pour chacun de transporter les déchets verts à la déchetterie demeure la règle, la commune a néanmoins décidé d'organiser un service de ramassage des déchets verts au bénéfice des seuls particuliers effectuant eux-mêmes leurs travaux d'entretien.

Les professionnels, effectuant des travaux d'espaces verts pour des particuliers, pour des copropriétés, des centres de vacances ... , doivent effectuer le ramassage et l'évacuation des déchets verts concernés.

En ce qui concerne les déchets ramassés par la commune :

- Deux collectes seront effectuées la première le lundi et la deuxième le jeudi. Les déchets devront donc être déposés en bordure de voie publique au maximum la veille du jour de ramassage.
- Les déchets devront être conditionnés :
  - o En ce qui concerne les « petits déchets » tels que l'herbe, le gazon, les tailles de haie de petites dimensions, ... dans des sacs spécialement fournis gratuitement à cet effet par la commune. Les sacs devront être récupérés auprès du service achats (rue du Néouvielle) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Ces sacs ne sont pas réutilisables, étant bio dégradables, ils sont jetés avec les déchets qu'ils contiennent.
  - o En ce qui concerne les branches, celles-ci devront être conditionnées en fagots de 75 cm maximum.

Je vous remercie de bien vouloir respecter ce nouveau mode de fonctionnement qui permet de continuer à offrir un service aux particuliers. Afin que le service demeure efficace, il conviendra que chacun respecte les quelques règles qui sont énoncées dans la présente note notamment en ce qui concerne les jours de ramassage.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente note, je vous prie d'accepter, **Madame, Monsieur,** mes sincères salutations.



Le Maire,

Jean-Henri MIR